

Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est la décroissance de nos exportations d'eaux-de-vie depuis le traité de commerce qui avait pour but de les accroître; l'Angleterre nous en prenait 118,000 hectolitres en 1859; ce n'est plus que 65,000 en 1860 et 74,000 en 1861.

Pour compléter le tableau, en ce qui concerne nos intérêts viticoles, il faut noter que nous n'importions que 6,300 hectolitres d'eaux-de-vie en 1859, et que nous en avons importé 71,900 en environ douze fois plus qu'en 1861.

Terminons en citant les résultats qui se trouvent relatés dans un document qui résume, en quelque sorte, le mouvement et l'importance relative de l'importation et de l'exportation; nous voulons parler des états de la navigation avec les colonies et l'étranger.

Le tonnage des navires chargés, entrés dans les ports de l'empire pendant les onze premiers mois, a été de 2,902,801 tonneaux, soit 740,000 tonneaux de plus qu'en 1860; le tonnage des navires sortis s'est élevé à 2,456,211 tonneaux, soit une diminution de 200,000 tonneaux sur 1860.

Ainsi se trouve confirmée, d'une part, la progression croissante des importations, et, de l'autre, la diminution des exportations. P.-B.-S. DARNIS.

LES LOGEMENTS D'OUVRIERS.

Le plus grand service qu'on puisse rendre aux ouvriers c'est de les bien loger, et en même temps de les mettre dans la possibilité de devenir facilement et promptement, sans frais, propriétaires de leur maison. Car ce n'est point d'aujourd'hui qu'on a pu constater l'étroite solidarité qui unit la liberté, le travail, la propriété et les vertus domestiques. Par le fait seul que l'ouvrier a un chez lui, il échappe à bien des causes de démoralisation; il échappe surtout à la plus terrible, — à l'ivrognerie.

Il y a déjà longtemps que cette vérité toute pratique a été comprise, et il y a huit ans qu'elle a été appliquée à Mulhouse.

Entre cette ville et Dornach s'étend une plaine à proximité des fabriques. Une société, formée des principaux industriels, s'est organisée; elle a acheté cette plaine et elle y a tracé des rues. Au centre, elle a fait élever deux grandes maisons: l'une renferme des bains et un lavoir; l'autre un restaurant, une boulangerie, une bibliothèque, un magasin. Autour de ce noyau, alignées sur les rues et isolées au milieu d'un petit jardin, on a construit des maisons assez grandes pour loger un ménage d'ouvriers, et trop petites pour qu'il restât des logements à sous-louer.

Au rez-de-chaussée, il y a deux pièces, dont l'une sert de salle à manger et de cuisine, et l'autre de chambre à coucher au père et à la mère; l'escalier placé dans cette seconde chambre ne permet pas aux enfants d'entrer ni de sortir à l'insu des parents. Le premier étage se compose de trois chambres; au-dessus il y a un grenier; sous le rez-de-chaussée, règne un cellier vouté. Il y a, là où est besoin, des placards, les fourneaux et une pompe.

Quand ces maisons ont été achevées, la société les a offertes aux ouvriers.

Dans un livre qui a été étudié ici même, dans l'Ouvrière, M. Jules Simon a longuement examiné tous les avantages de ce système (1), et il est arrivé à cette conclusion qu'il était le plus efficace. Car loin de traiter les ouvriers en mineurs, en incapables, il tend à les relever, à les affranchir de toutes les servitudes, à les rattacher aux intérêts généraux de la société, et en les ramenant dans la famille, à détruire la misère et la débauche.

Non content d'avoir servi cette idée de la plume, M. Jules Simon a voulu la servir de sa parole.

A Saint-Quentin, à Liège, à Gand, à

(1) Voir l'Ouvrière, par M. J. Simon, 4^e édition. — Hachette.

Verviers, il s'est mis en rapport avec les principaux fabricants, et il a prononcé publiquement des discours pour démontrer les avantages du système employé à Mulhouse.

Ces discours ont rapidement porté leurs fruits; car déjà grâce à des initiatives toutes locales, des sociétés pour la fondation de maisons d'ouvriers, semblables à celles de Mulhouse, se sont établies à Saint-Quentin et à Verviers.

Les souscriptions s'élevaient à 100,000 fr. pour la première de ces villes, et de 200,000 francs pour la seconde.

Comment M. Jules Simon a-t-il pu provoquer ces souscriptions? Par quels arguments a-t-il pu pousser des capitaux vers une affaire qui, au premier examen, paraît être si peu une affaire? C'est par la démonstration de deux propositions qui, bien qu'originales, sont parfaitement exactes: la première montre que des maisons semblables à celles de Mulhouse ne coûtent rien à ceux qui les font bâtir; — la seconde, c'est que ces maisons ne coûtent rien, ou tout au moins presque rien à ceux qui les achètent.

En effet, les actionnaires retirent quatre et demi pour cent de leur argent, qui est garanti par première hypothèque sur les terrains, avec privilège de vendeur; et cet argent leur est remboursé à mesure que l'amortissement fonctionne. Depuis sept ans que la société de Mulhouse est formée, elle a bâti 560 maisons qui lui ont coûté plus de 1,600,000 francs; elle en a vendu 463, les autres étant constamment occupées par des locataires; et elle a subi en tout et pour tout, pendant cette longue période, et sur cette grande quantité de locations ou de vente, une unique perte de la valeur de cinquante francs.

C'est là un résultat, j'en suis certain, que n'obtient pas le propriétaire de Paris le plus habile et le moins sensible à des considérations étroites d'humanité ou d'honnêteté, et cependant ces propriétaires parisiens sont célèbres (on peut dire justement, car s'ils ont volé quelque chose, ce n'est assurément pas cette réputation), sont justement célèbres par leur habileté à tirer de leurs immeubles et de ceux qui les occupent tout ce qu'on en peut obtenir.

Quant aux acquéreurs de ces maisons, c'est-à-dire quant aux ouvriers, voici ce qu'ils ont à dépenser: ils n'ont à payer, outre leur loyer, plus faible dans ces maisons qu'il ne serait partout ailleurs, qu'une somme de 5 fr. par mois, soit 60 fr. par an; et, en continuant ce paiement pendant quatorze ans, ils sont propriétaires de la maison.

Seulement comme à cette maison se trouve joint un jardin qui rapporte bien 40 fr. par an, il arrive que la somme dépensée pour amortissement, c'est-à-dire spécialement pour l'achat de la maison, est réduite à 20 fr. par an, c'est-à-dire en payant en tout et pour tout 280 fr., avec un crédit de quatorze ans, on est propriétaire d'un immeuble qui a coûté 3,200 fr., et qui en vaudrait 5,000 si on l'achetait à un spéculateur, ou si on le faisait bâtir soi-même.

Comment 280 francs peuvent-ils payer 3,000 ou 5,000 francs? C'est ce qu'on comprendra parfaitement, si l'on veut bien faire attention que le jour où les ouvriers signent le contrat de vente, ils deviennent: 1^o possesseurs de leur maison; 2^o débiteurs de cette somme de 3,000 fr.; 3^o des intérêts de cette somme. Tout ce qu'ils payent à partir de ce moment sert à l'amortissement du capital et au solde des intérêts.

En réalité la somme qu'ils versent est donc de 23 fr. par mois, soit 18 fr., représentant le loyer et l'amortissement. Mais il est clair que c'est à eux-mêmes qu'ils payent ce loyer, quoiqu'ils le versent dans les mains de l'agent de la compagnie; car cette compagnie cesse, le jour de la vente, de posséder l'immeuble, pour devenir simple créancière d'une somme de 3,000 fr., et si elle touche les intérêts de cette somme, elle ne peut pas toucher

en même temps le loyer d'une maison qui ne lui appartient plus.

Mais ces avantages ne sont pas encore les seuls, car, grâce au grenier, à la cave qui ne se rencontrent pas dans les logements ordinaires, l'ouvrier peut s'approvisionner en demi-gros, et faire ainsi sur toutes ses consommations un bénéfice qui est au moins de 20 %. Aussi peut-on dire que l'acquisition d'une de ces maisons enrichit celui qui l'achète, même avant qu'il l'ait payée.

Ces résultats purement matériels sont assurément fort beaux, cependant les résultats moraux sont plus beaux encore.

Certes on a beaucoup fait pour les ouvriers en ces dernières années, de grandes choses ont été tentées, et les hommes qui ont dépensé généreusement leur temps, leur argent et leurs efforts sont nombreux; mais rien ne peut être mis en comparaison avec la création de ces logements.

Car si l'ouvrier, autrefois abandonné à lui-même, a maintenant: — les crèches et les asiles pour recevoir ses enfants; — les sociétés alimentaires pour lui fournir la nourriture et l'approvisionnement; — les patronages pour recevoir les apprentis et même les adultes célibataires; toutes ces institutions, très utiles et très belles, tendent malheureusement par leur nature même à relâcher les liens de la famille.

A quoi bon une famille et tous les embarras qu'elle amène lorsqu'on peut manger au restaurant; passer sa soirée dans un local où l'on vous donne à boire et à jouer, comme au patronage de Lille, tenu par les jésuites; se faire soigner à l'hôpital lorsque la maladie est venue; se faire recevoir à l'hospice lorsque la vieillesse empêche tout travail?

Les logements conçus comme ceux de Mulhouse, au lieu d'affaiblir ces liens, les resserrent au contraire et en augmentent la force. Car l'ouvrier, la journée finie, ne va point au cabaret et revient à sa maison qui l'attire et l'égaye. Et par ce fait seul, voilà la famille établie sur une base stable et solide.

Il y a sécurité dans le présent pour la mère et pour les enfants; il y a confiance dans l'avenir. Du même coup sont supprimés la malpropreté, le vagabondage et son cortège de vices, la misère et l'ivrognerie. Il y a une maison paternelle et il y aura un héritage.

C'est par la démonstration de ces deux vérités que M. Jules Simon a pu provoquer la formation des sociétés de Saint-Quentin, de Verviers et de Liège. Mais elles sont si simples ces vérités, si incontestables, que pour qu'elles produisent partout leurs fruits, il n'y a qu'à les porter à la connaissance du public.

Un homme de cœur et de talent s'est bien trouvé pour en prendre l'initiative; d'autres gens de cœur et de volonté se trouveront bien encore pour en poursuivre la réalisation; et leur tâche sera d'autant plus facile que l'expérience tentée à Mulhouse prouve que non-seulement c'est une bonne action, mais encore que c'est pour tout le monde une bonne, une très bonne affaire. — Hector Malot.

(Opinion Nationale).

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante: « Monsieur le préfet,

Le décret du 3 novembre 1852 a, par extension à ce qui se pratiquait déjà pour le lait, autorisé l'emploi du ferblanc pour la fabrication des mesures destinées au commerce des autres liquides, et des instructions vous ont été adressées à ce sujet par les circulaires ministérielles des 27 novembre 1852 et 25 mars 1856.

Récemment, un fabricant de Paris a soumis à mon ministère un modèle de mesure construit en tôle étamée, et le comité consultatif des arts et manufactures a ex-

primé l'avis que cette fabrication présente sous le double rapport de la salubrité et de la bonne confection, de conditions favorables.

En conséquence, j'ai décidé que les mesures à liquides, mêmes celles destinées au mesurage du lait, pourront être faites en tôle étamée, et seront admises à la vérification et au poinçonnage, lorsque d'ailleurs elles réuniront les conditions de justesse et de bonne fabrication prescrites par les règlements.

Recevez, etc. E. ROUHER.

Par ordonnance de M. le premier Président de la Cour impériale de Douai, en date du 19 décembre 1861, les assises du département du Nord, pour le premier trimestre 1862, s'ouvriront à Douai, le lundi 10 février prochain sous la présidence de M. le conseiller Fiévet, lequel sera assisté de MM. Benoist et Grimbert, conseillers.

Les assises du département du Pas-de-Calais, pour le même trimestre, s'ouvriront à Saint-Omer, le lundi 10 mars 1862, sous la présidence de M. le conseiller De Guerne, assisté de MM. Gazan et Gobert, juges au tribunal de première instance de Saint-Omer.

Le tirage au sort pour le recrutement de l'armée de la classe 1861 commencera dans tout l'empire français le 24 février 1862.

La municipalité de Lille vient d'agréer M. Simon Lévy, comme directeur du théâtre de Lille en remplacement de M. Desmottes, à partir du 1^{er} mai 1862. M. S. Lévy a versé immédiatement entre les mains du receveur municipal le cautionnement de 6,000 fr. et a déposé, en outre, à titre de garantie, une somme de 80,000 francs.

Au marché aux grains de ce jour, à Lille, il y a eu une baisse moyenne de 32 cent. à l'hectolitre.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de Physique

Le cours public de physique n'aura pas lieu mercredi 1^{er} janvier.

Cours public de Chimie.

Lundi 6 janvier, à 7 h. 1/4 du soir.

DE L'AIR (Suite).

De la respiration. — Principes de ventilation. — Théorie de la respiration et sources de la chaleur animale.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 29 décembre 1861.

Sommes versées par 42 déposants, dont 14 nouveaux: fr. 6,780

43 demandes en remboursement: 11,473 20

Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. François Frasez et Requillart-Scrépel, directeurs.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 30	le 31	hausse	baisse.
4 1/2 au compt.	95.40	95.00	»	» 40
3 % au compt.	67.05	67.10	»	» 5
Banque	2900	2915	15	»
Oblig. du trés. non coté	447.50	2 50	»	»

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

Tribunaux.

AFFAIRE MIRÈS.

La Cour de cassation a entendu samedi la fin des conclusions de M. l'avocat général Guynho, qui a conclu au rejet pur et simple des pourvois de MM. Mirès et Siméon. A une heure, la Cour a commencé sa délibération dans la salle même et on a renvoyé le public. A trois heures et demie, les portes de la Cour ont été ouvertes, et M. le président Vaisse a donné lecture d'un arrêt qui, admettant le premier moyen de

cassation relatif à la contre-expertise demandée par M. Mirès et constatant que la Cour impériale a omis de statuer sur la demande en nullité de l'expertise faite par l'accusé dans les conclusions qu'il avait déposées, casse l'arrêt de la Cour impériale de Paris et renvoie l'affaire devant la Cour impériale de Douai. Le pourvoi de M. le comte Siméon est également admis comme conséquence, le sort des deux appelants étant lié par les deux décisions précédentes.

Bien qu'une société ait été dénommée par l'acte constitutif, société civile en participation, et que les souscripteurs des parts d'intérêts aient déclaré dans le même acte limiter leurs engagements au montant de leurs souscriptions, ils n'en sont pas moins tenus solidairement au paiement intégral des engagements sociaux lorsque la société était en réalité une société commerciale et que ses statuts n'ont reçu aucune publicité.

Ainsi jugé par le tribunal de commerce de la Seine, dans son audience du 13 décembre courant.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes:

Turin, 29 décembre.

L'Italie affirme que les bruits de remaniement ou même de démission en masse du ministère et de dissensions intérieures dans le cabinet ne sont pas fondés; il s'agit seulement de compléter le ministère.

Lemberg, 19 décembre.

On a chanté de nouveaux hymnes défendus, dans l'église des Bernardins. Des agents de police ayant voulu opérer des arrestations furent insultés, et des rassemblements assez nombreux qui se formèrent le soir ont été dispersés par des patrouilles. On a arrêté plusieurs personnes.

Londres, 18 décembre.

L'Office Reuter a reçu les nouvelles suivantes de New-York, en date du 16, transmises par le télégraphe à St.-Johns: L'agitation à la Bourse est extrême; elle dépasse toute description. Une grande hausse a eu lieu sur le salpêtre. Le thé et le café ont été retirés des enchères publiques. Le change sur Londres a monté à 110. Les fonds américains ont baissé de 1/4 à 1/8 pour cent.

New-York 17. — Les journaux publient une dépêche de Washington constatant que le cabinet a délibéré en conseil pendant plusieurs heures pour discuter le différend avec l'Angleterre. Les délibérations ont eu lieu avec fermeté et calme. Le gouvernement a décidé que MM. Mason et Slidell ne seront jamais rendus.

New York 18. — Les insurgés du Kentucky triomphent par suite des chances de guerre avec l'Angleterre. Les unionistes craignent la guerre et pas de réparation.

Londres, 29 novembre.

L'Office Reuter annonce que le steamer Bavaria, arrivé aujourd'hui à Southampton a quitté New-York le 14 et apporte des nouvelles allant jusqu'au 13, transmises par le télégraphe Via cape race.

L'agitation était énorme à cause des nouvelles reçues d'Angleterre dans la journée du 15; depuis, le calme est devenu plus grand. Le cabinet de Washington discutait les demandes de l'Angleterre avec modération; mais la croyance générale était que les commissaires confédérés ne seraient rendus dans aucune circonstance, quoiqu'on ne s'attendait pas à la guerre.

Le steamer Africa a été retenu pendant deux jours, pour rapporter une dépêche de lord Lyons au gouvernement anglais.

Les Banques américaines ont consenti à ne pas suspendre leurs paiements en espèces.

Un beau jour donc, Adolphe, désabusé, rentra sous le toit paternel, fit à regret son deuil de sa prétendue vocation et se mit sérieusement à ce travail terre-à-terre du comptoir de la maison Bérard, pour lequel nous l'avons vu professer un si superbe dédain.

Mais à peine fut-il devenu un homme pratique qu'un nouveau chagrin vint l'assaillir; c'est-à-dire qu'il s'éprit de Clémentine Adam, qui venait d'être fiancée avec Jules. Que faire? Imposer silence à son amour? Impossible. Mais pourquoi, se demanda-t-il, M. Adam ne veut-il pas que le mariage ait lieu avant un ou quinze mois d'ici? Ce n'est pas sérieusement qu'il dit que sa fille est encore trop jeune, car elle a près de vingt ans; craignait-il, cet homme perspicace, que Jules ne puisse pas oublier Adèle et ne rende Clémentine malheureuse! Je frissonne rien que d'y penser. Et pourtant cette crainte n'est pas sans fondement, il faut bien le reconnaître. Nous tâcherons de dessiller les yeux à Clémentine et de lire dans le cœur de Jules.

Les relations les plus intimes s'étaient naturellement établies entre les familles Adam et Bérard, qui se connaissaient d'ailleurs et s'estimaient depuis longtemps; on se voyait donc à tout moment et sans façon aucune.

Un jour que Jules était hors ville et ne devait rentrer que tard dans la soirée, Adolphe conduisit Clémentine à l'appartement de son fiancé, qu'elle désirait voir depuis longtemps.

Une belle pièce, dit-elle en entrant. Je ne sais d'où vient, Adolphe, mais je me trouve bien moins gênée avec vous qu'avec Jules; je n'aurais pas osé le prier de me montrer son appartement. Pourvu qu'il ne

nous y surprenne pas, car je suis convaincue que cela occasionnerait un violent orage.

— Il n'y a pas de danger, répondit Adolphe, et ils pénétrèrent dans la chambre à coucher. Quel miracle! ajouta-t-il, il a laissé la clef sur son secrétaire, lui qui n'a pas l'habitude d'être distrait. Mais à propos, pourquoi teniez-vous à voir son appartement?

— Parce que ma mère assure que le moyen de bien connaître le caractère de quelqu'un, c'est de pénétrer dans son intérieur et de voir les bagatelles dont il s'y entoure; car je ne suis certainement pas curieuse, si ce n'est en tout ce qui concerne Jules.

— Eh bien, je vous laisse à votre retour; j'ai quelque chose à remettre à mon père, et je serai ici dans peu d'instants.

— A peine seule, Clémentine, poussée par une puissance irrésistible, ouvrit le secrétaire, tira machinalement un des tiroirs et y aperçut les petits cadeaux qu'elle avait faits à son fiancé. Mais, ayant pressé par hasard sur un ressort, elle vit apparaître, dans un autre tiroir plus petit, un médaillon d'or — contenant, elle le savait, le portrait de Jules — puis l'alliance d'Adèle et enfin une broche, qu'elle reconnut également.

« Pourquoi ne m'a-t-il pas donné tout cela?... » se dit-elle.

Tout à coup elle entendit la porte de la première pièce s'ouvrir, et elle voulut remettre tout en ordre et refermer le secrétaire; mais, avant qu'elle y fût parvenue, celui qu'elle redoutait le plus en ce moment s'approcha et fixa sur elle des regards sévères et perçants. Elle éclata en sanglots et s'avança pour se jeter dans ses bras.

« Non, Clémentine, » dit-il, ne se matrisant qu'à grand-peine, et l'éloignant du secrétaire.

Cette froideur, injuste selon elle, la fit frissonner, et elle répondit avec humeur: « A la mine, au ton que tu prends, on dirait que c'est moi qui suis coupable.

— Cela dépend de la manière d'envisager la chose: tu n'as rien fait de coupable aux yeux de la loi; cependant...

— Mais qu'ai-je donc fait de si reprehensible? interrompit-elle en rougissant et en palissant tout à tour; je voulais t'étudier dans les objets qui t'entourent ici, et plonger par là un regard plus profond dans ton cœur.

— Eh bien, quelles découvertes as-tu faites?

— Des découvertes très-piquantes, répondit-elle en s'empressant d'essuyer ses larmes, des objets qui ont appartenu à Adèle.

Ce fut au tour de Jules de rougir. Elle le remarqua, et son courage s'en secrut.

« As-tu raison, poursuivit-elle, de conserver ces souvenirs dangereux? Il serait de ton devoir de les bannir, maintenant que tu as juré amour et fidélité à une autre.

— Tâchons d'abord de reconquérir notre calme, dit-il, et il la conduisit au sofa et prit place à côté d'elle.

Adolphe, qui rentra au moment où Jules commençait à se remettre, recula involontairement de quelques pas à son aspect.

« Ainsi, s'écria Jules avec colère, vous vous êtes donné rendez-vous dans ma chambre?

— Pas d'humeur, pas de paroles amères, Jules; car il n'y a pas lieu, répondit Adolphe.

— Non? répliqua Jules avec des regards courroucés. — Mais laissez-nous; nous nous expliquerons ensuite nous deux. »

Adolphe s'éloigna, et il se fit quelques instants de silence.

« J'espère, reprit Jules, que le sentiment plus vil que m'inspirait autrefois Adèle se transformera avec le temps en une calme amitié fraternelle, et, à ce point de vue, il m'est bien permis de conserver ces souvenirs.

— Mais c'est impossible! Tu veux donc que je ne sois jamais tranquille? s'écria Clémentine d'une voix anxieuse.

— Voyons, poursuivit-il avec douceur, pourquoi as-tu ouvert mon secrétaire?

— Pour voir si tu gardais également les bagatelles que je t'ai données depuis trois mois que nous sommes fiancés; et puis j'étais curieuse de savoir si tu ne conservais pas quelque lettre d'Adèle.

Touché de cette franchise, il répondit, d'une voix qui n'était pas très-ferme: « Comme nous vivions presque toujours sous le même toit, j'en ai fort peu reçu, et je les ai brûlées la veille de nos fiançailles.

— Ah! s'écria-t-elle — et ses larmes coulèrent de nouveau — qu'Adèle fut donc heureuse d'être aimée comme tu l'aimais! Posséder un pareil amour, et pouvoir y renoncer, c'est incompréhensible!

Ravi de ces paroles, Jules lui pressa cordialement la main.

« Tu m'as pardonné? continua-t-elle rayonnante de bonheur.

— Oui, ma chère Clémentine! tu avoues donc que j'ai eu quelque chose à pardonner? Et tu me pardonneras toi-même de ne pas m'être montré toujours dans ces derniers temps tel que j'aurais dû être à ton égard; mais à présent je m'effor-

cerai sans cesse de te rendre heureux.

— Et maintenant j'ai deux prières à t'adresser, mon cher Jules, dit-elle en joignant les mains: d'abord, pas un mot offensant à Adolphe, car je l'assure que c'est moi qui lui ai persuadé de me conduire ici.

— Je te le promets.

— Et puis fais-moi cadeau... Elle rougit et se tut.

— De quoi? demanda-t-il en souriant.

— Des choses, balbutia-t-elle, des choses... qui ont appartenu à Adèle.

— Que veux-tu dire? reprit Jules devant sérieux.

— J'ai vu que tu conserves dans un petit tiroir secret ce qu'il y avait de plus précieux pour elle dans tes présents: ton alliance et...

— Mon alliance? interrompit-il en montrant du doigt la main de Clémentine.

— Mais je désire avoir l'autre aussi et ton portrait et la broche.

— Ecoute-moi avec bonté et indulgence, dit Jules après quelques instants de réflexion, et tâche de bien me comprendre. Tu sais combien je t'aimais, poursuivit-il d'un ton mélancolique.

— Je m'en suis aperçue, répondit-elle en poussant un profond soupir.

— Eh bien donc, arme-toi de patience. Je n'ignore pas que cette prière est insolite, mais nous sommes convenus d'être réciproquement indulgents. Je te donnerai avec plaisir tout ce que tu me demanderas, à l'exception des objets dont tu viens de parler.

Le visage de Clémentine s'assombrit.

« Ne t'afflige pas, dit-il en lui prenant la main. Que veux-tu faire de cette al-